



Arnaque Bancaire paris

Par **Cricri750**, le **05/06/2019** à **16:11**

Bonjour a tous ,

Jai il y a maintenant 2 ans obtenu un crédit immobilier d'un montant de 450k euro avec lisage de faux papier (fiche de paie, relevé de compte), une fois l'appartement acquis, jai décidé de le vendre à ma tante pour en récupérer la Somme, ma tante été consciente de cette arnaque et a pris le risque de prendre ce crédit à son nom en échange d'un commission de 50k euro , par la suite , ma tante a vendu ce même appartement au bout d'une année, et en a récupéré l'argent ou jai également pris une commission,

A l'heure où j'écris ce message , ma tante na plus les moyens de payer son crédit , je continu à payer le mien,

Nous sommes bien conscients que nous avons fais une escroquerie, et donc que risquons nous si les crédits arrête d'être payer et les banques se retournent contre nous ?

Merci

Christophe

Par **youris**, le **05/06/2019** à **17:55**

bonjour,

il doit exister une clause dans le contrat de prêt qui vous oblige à prévenir l'organisme de crédit en cad de vente du bien objet du crédit.

si votre tante a pris de manière officielle le crédit à son nom, en cas de non paiement des échéances, l'organisme de crédit après une tentative de procédure amiable infructueuse va assingner votre tante devant le TGI pour obtenir le remboursement de la totalité du prêt restant à rembourser sans oublier une éventuelle procédure pénale.

en l'absence de remboursement, le créancier pourra pratiquer des saisies sur les biens de votre tante.

salutations

Par **Visiteur**, le **05/06/2019** à **18:33**

Bonjour

Cela est susceptible de relever d'une escroquerie en bande organisée...

<https://www.uggc.com/flash-actu-quest-ce-quune-escroquerie-en-bande-organisee/>